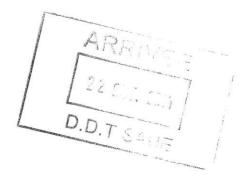


Direction Juridique
Département Droit Public



Senlis, le

1 6 OCT. 2014

N/Réf.: DJ/GA/14-265

Affaire suivie par Gwenaëlle Audoux

**2**: 03.44.63.77.21.

E-mail: gwenaelle.audoux@sanef.com

Direction Départementale des Territoires

Service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'énergie

40, rue Jean racine

60021 Beauvais Cedex

Objet: Révision du Plan d'Occupation des Sols (POS)

Des communes de : Fleurines (60700) ;

Jouy-sous-Thelle (60240);

Verderonne (60140); Rochy-Condé (60510). A l'attention de Madame Christine Poirié

Madame.

Faisant suite à vos courriers des 26 septembre 2014 et 30 septembre 2014, ainsi qu'à vos courriers du 1<sup>er</sup> octobre 2014, je vous informe que les communes de Fleurines, Jouy-sous-Thelle, Verderonne et de Rochy-Condé situées sur le département de l'Oise, ne sont pas traversées par nos ouvrages autoroutiers.

Par conséquent, nous n'avons aucune remarque à formuler en ce qui concerne la révision des POS sur les communes susmentionnées.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Matthieu Maurin

Juriste